

VILLE DE CARLING



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2021

57490 CARLING

L'an deux mille vingt et un le quatorze janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

NICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - BIES Jean-Pierre - DOUBLET Paulette - SCHAAB Claude - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - FESTOR François - DI-BELLA Marie-Françoise - OTT Sabine - LEGROS David - FLAUSSE Angélique - FAUDIER Robert - JACOBS Fabien - FEDELE Bruna - SCHMITT Nicole

Membres absents excusés :

HILLENBLINK Benoît qui donne procuration de vote à SCHIRLE Kurt
FISCHER Thibaud qui donne procuration de vote à BIES Jean-Pierre
PELOSO Michèle qui donne procuration de vote à PELOSO Chantal
AMBLARD Léa - FURNARI Angelo

Monsieur LEGROS David est désigné secrétaire de la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Approbation des ouvertures de crédits 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2020.

INFORMATIONS
EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-23 du CGCT

1. Monsieur le Maire indique qu'il a pris un arrêté fixant la redevance pour occupation du domaine public au tarif de 2 euros par jour, par étal.

En effet, durant cette crise sanitaire il a autorisé le stationnement sur la commune d'un étal de vente de fruits et légumes pour permettre aux habitants d'acheter des produits de première nécessité avec le maximum de sécurité face au Covid car en plein air. Le commerçant a exprimé le souhait de s'installer à long terme sur la place du Marché.

Le maire indique qu'il lui a octroyé ce permis de stationnement et mis en place une redevance d'occupation du domaine public.

2. Le maire indique que dans le cadre des travaux de renouvellement des poteaux incendie, un appel d'offres a été lancé. Trois entreprises ont répondu : La Ste SOGEA EST BTP, La Ste VEOLIA, La Ste HENRY.

Le choix de l'offre a été réalisé sur la base de critères incluant la valeur technique et le prix.

Entreprise	Offre	Note prix /60	Note technique /40	Note finale	Classement
Ste SOGEA EST BTP	83.782	32,9	32	64,9	3
Ste VEOLIA	45.882	60	32	92,0	2
Ste HENRY	47.880	57,5	38	95,5	1

Le marché a été attribué à l'entreprise HENRY TP.

3. Le maire indique que dans le cadre des travaux de requalification de l'éclairage public communal, un appel d'offres a été lancé. Trois entreprises ont répondu : La Ste SMTPF, la Ste SPIE CITYNETWORK, la Ste LORELEC.

Le choix de l'offre a été réalisé sur la base de critères incluant la valeur technique et le prix.

	SMTPF	SPIE CITYNETWORK	LORELEC
Montant tranche ferme	137.930,10	118.755,00	147.337,80
Montant tranche optionnelle	82.065,70	80.790,00	100.488,40
Total HT	219.995,80	199.545,00	247.826,20
Points prix (60%)	54,42	60,00	48,31
Points technique (40%)	33,20	33,20	29,20
Total net	87,62	93,20	77,51
Classement	2	1	3

Le marché a été attribué à la Ste SPIE CITYNETWORK.

2eme point de l'ordre du jour :
APPROBATION DES OUVERTURES DE CREDITS 2021

Conformément à l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, aucune dépense d'investissement ne peut faire l'objet d'un mandatement avant l'adoption du budget primitif.

Toutefois, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (budget principal + budget supplémentaire), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.

Lors du conseil municipal de décembre 2020 le conseil a autorisé le maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite de l'ouverture de crédits proposée. Cependant, la trésorerie a jugé l'intitulé des dépenses trop vague. Il y a lieu d'inclure une répartition par programme.

Budget	Dépenses d'investissement BP 2020		Ouverture crédits 2021 Montants en euros
Principal	21 - Immob. Corporelles	121.800,00	
	Op 201701 (Poteaux incendie) - Art. 21		10.000,00
	Op 999 (POMI) - Art 21		20.450,00
	23 - Immob en cours	453.919,00	
	Op 201502 (réf. Éclairage public)- Art 23		53.479,00
	Op 202001 (réf. Bâtiments) - Art 23		30.000,00
	Op 202002 (Renov. voirie) - Art 23		30.000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de l'ouverture de crédits proposée ci-dessus.

3ème point de l'ordre du jour :
CESSIONS DE TERRAINS - QUARTIER LES SAPINIÈRES

Monsieur le Maire indique que Madame HUBENY Laura et Monsieur HENRY Lilian souhaitent acquérir un terrain au quartier Les Sapinières : la parcelle 846, d'une superficie de 5 ares 58, au prix de 5.000 euros l'are.

D'autre part, Monsieur HERMANN Bryan souhaite acquérir un terrain au quartier Les Sapinières : la parcelle 843, d'une superficie de 5 ares 25, au prix de 5.000 euros l'are.

Enfin, Monsieur PERNET Yannick et Madame LAISSAOUI Alexandrine souhaitent acquérir un terrain au quartier Les Sapinières : la parcelle 820, d'une superficie de 5 ares 03, au prix de 5.000 euros l'are.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. décide de céder ce terrain cadastré Ban de Carling, section 16 parcelle n° 846, d'une superficie de 5 ares 58, à Madame HUBENY Laura et Monsieur HENRY Lilian, domiciliés 14 rue Marguerite Imhoff à L'Hôpital, et fixe le prix de vente de ce terrain à 27.900 euros,

2. décide de céder ce terrain cadastré Ban de Carling, section 16 parcelle n° 843, d'une superficie de 5 ares 25, à Monsieur HERMANN Bryan, domicilié 40 rue du Parc à Petit Ebersviller, et fixe le prix de vente de ce terrain à 26.250 euros,

3. décide de céder ce terrain cadastré Ban de Carling, section 16 parcelle n° 820, d'une superficie de 5 ares 03, à Monsieur PERNET Yannick, domicilié 41 rue de Creutzwald et Madame LAISSAOUI Alexandrine, domiciliée 14 impasse des Tilleuls à Freyming-Merlebach, et fixe le prix de vente de ce terrain à 25.150 euros,

4. à la demande des acquéreurs, Maître Jean Philippe KUHN, notaire à Saint-Avold sera chargé de la rédaction des actes.

4ème point de l'ordre du jour :

**REMPLACEMENT DES ÉCLAIRAGES PUBLICS PAR DES AMPOULES LED AU QUARTIER
MOSELLY - DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire indique que, pour faire des économies d'énergie, il souhaite le remplacement des éclairages publics par des ampoules led au quartier Moselly. Le coût de l'opération est estimée à 146.460 euros TTC. Il propose de déposer une demande de subvention au titre du DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- le remplacement des éclairages publics par des ampoules led au quartier Moselly,
- de voter un crédit global de 146.460 euros,
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre du DETR.

5ème point de l'ordre du jour :

**REMPLACEMENT DES ÉCLAIRAGES PUBLICS PAR DES AMPOULES LED AU
LOTISSEMENT LA FRONTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire indique que, pour faire des économies d'énergie, il souhaite le remplacement des éclairages publics par des ampoules led au lotissement La Frontière. Le coût de l'opération est estimée à 156.240 euros TTC. Il propose de déposer une demande de subvention départementale, Ambition Moselle 2020-2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- le remplacement des éclairages publics par des ampoules led au lotissement La Frontière,
- de voter un crédit global de 156.240 euros,
- de solliciter une subvention départementale, Ambition Moselle 2020-2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 20.

CARLING le 14 janvier 2021

Le Maire,



Gaston ADIER